

## Formation réduite à la sécurité des spectacles

### Module 1 :

- **le cadre juridique général relatif à l'organisation de spectacles vivants et les champs de responsabilités inhérents à cette activité.**
- **Obligation de l'employeur entrepreneur de spectacles prévus par le code du travail**
- **Identification et obligation du donneur d'ordre dans l'organisation d'un spectacle,**
- **Responsabilités civile et pénale**
- **Réglementations sur la gestion sonore**



### Module 2 :

- **la réglementation incendie des établissements recevant du public spécifique au lieu de spectacles**
- **principes essentiels, dispositions générales et dispositions particulières relatives aux différents types d'établissements recevant du public et notamment la formation du personnel de sécurité incendie et les vérifications périodiques obligatoires**

### Module 3 :

- **les règles du droit du travail en matière de santé et sécurité**
- **les obligations de l'employeur et du salarié et en matière de santé et sécurité au travail**
- **principes généraux de prévention et leurs applications en termes d'analyse et d'évaluation des risques et de mise en œuvre des mesures de prévention; document unique d'évaluation des risques professionnels;**
- **rôles et missions de l'inspection du travail, de la médecine du travail, des services prévention des caisses de retraite et de santé du travail et de l'institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles**

Durée de la formation

2 jours (14 heures)

